

## **ASSEMBLEE GENERALE de l'Union Amicale des Maires du Calvados**

**9 novembre 2009**

*M. Gérard Larcher, Président du Sénat*

Monsieur le Sénateur Maire, Président de l'Union Amicale des Maires du Calvados, Cher Ambroise,

Monsieur le Préfet de cette belle région de Basse-Normandie, chère à mon cœur,

Madame le Président du Conseil Général, Chère Anne d'Ornano,

Monsieur le Président du Conseil Régional qui partage avec moi des racines ornaïses,

Mes chers collègues parlementaires, élus régionaux et départementaux,

Mes chers collègues maires,

Mesdames et Messieurs,

C'est vrai, Ambroise Dupont le disait, j'ai l'impression ce matin de jouer à domicile.

Même si le sujet que je vais aborder n'est pas un sujet facile, j'ai avec la Basse-Normandie mes racines de fils ; j'ai avec Caen, et notamment avec l'avenue de la Croix Guérin, mes racines éducatives. C'est en effet là qu'au collège, au pensionnat, j'ai vécu toutes mes années du secondaire depuis l'âge de dix ans. Naturellement, Caen, je l'ai vue reconstruite, je l'ai vue animée, j'ai même été un temps le jeune administrateur sous Jo Tréhard du théâtre - maison de la culture de Caen. Vous voyez que j'ai quelques souvenirs de Caen qui demeure aujourd'hui le lieu de résidence de mes parents, car je fais partie de ceux qui ont le bonheur et la joie d'avoir toujours leurs parents.

Mes chers collègues, je ne suis pas venu pour vous raconter ma vie et mes liens avec le département du Calvados. Je suis venu à l'invitation d'Ambroise Dupont, pour la 28<sup>ème</sup> fois depuis le mois de juin, rencontrer des élus, rencontrer mes collègues maires, rencontrer des élus départementaux, rencontrer des élus intercommunaux, pour faire le point avec eux de l'évolution de la gouvernance de nos collectivités territoriales.

Je suis venu aussi vous écouter, car le débat au Sénat en matière de réforme de gouvernance des collectivités territoriales va commencer à la mi-décembre. Ce sera un agenda long, car rien que sur le premier texte, à partir du moment où nous avons obtenu que la procédure soit ce que j'appelle la procédure normale, et il ne pouvait en être autrement, c'est-à-dire la nécessité de quatre lectures, on ne peut imaginer, sur le texte fondateur de la gouvernance des collectivités territoriales, que d'aboutir au mieux au mois de juillet à un texte qui aura fait les navettes entre le Sénat et l'Assemblée Nationale.

J'évoquerai avec vous ce sujet brûlant et je vois ici présent mon collègue sénateur Jean-Léonce Dupont. J'en profite pour excuser René Garrec que nous avons assigné à résidence au Sénat pour poursuivre le débat sur la Poste ce matin, et avec qui j'ai fait un point hier soir à l'issue de notre séance de nuit que je présidais.

Naturellement, j'essaierai d'aborder avec vous la question de la réforme de la taxe professionnelle, de vous faire le point des conclusions du séminaire présidé par Jean Arthuis la semaine dernière, qui a rassemblé les membres de la Commission des finances ainsi que la

délégation aux collectivités territoriales et les membres de la mission conduite par Claude Belot, pour vous tracer les axes autour desquels les débats à partir du 19 novembre devraient se dérouler au Sénat.

Je suis donc venu à la fois pour vous apporter le témoignage des travaux, mais aussi pour vous écouter, comme mes collègues sénateurs, et je n'en doute pas, comme nos collègues députés, parce que naturellement, cette construction se fera dans un dialogue entre l'Assemblée Nationale et le Sénat.

Pourquoi une réforme ? Je voudrais vous dire que je ne suis pas le gouvernement, et ayant réclamé hier soir sur une radio périphérique ma part d'autonomie très clairement, je dois vous dire que je ne m'exprimerai pas au nom du gouvernement. Je n'en ai ni la qualité ni le désir puisque ma responsabilité est de présider une assemblée parlementaire.

La question qui est posée sur cette réforme, c'est d'abord l'observation que nos collègues sénateurs me faisaient après leur réélection ou leur élection au début du mois d'octobre 2008, quand j'ai eu l'honneur d'être élu Président du Sénat. De toutes sensibilités politiques, ils nous remontaient l'observation faite, notamment par les élus des communes, de la nécessité d'y voir plus clair, de clarifier les relations et la gouvernance entre les collectivités territoriales et d'essayer de simplifier un certain nombre de procédures.

Cette observation est venue avant même que le Président de la République n'ait eu en quelque sorte l'audace, de lancer la réforme des collectivités territoriales.

Ce constat, mes chers collègues, on en parlait toujours, mais on ne l'engageait jamais. On en restait au point des constatations et on n'entrait pas dans l'action.

C'était aussi peut-être l'occasion de faire un point après vingt ans consacrés à une réforme fondamentale engagée à l'époque par Gaston Deferre, qui est la décentralisation, et qui s'est achevée en 2003 notamment autour du principe d'une République décentralisée sous le gouvernement de Jacques Chirac et de Jean-Pierre Raffarin.

On en parlait depuis longtemps, nous avons maintenant ce rendez-vous législatif.

Pourquoi le Sénat est-il autant concerné ? Il est concerné parce que constitutionnellement, nous sommes les représentants du territoire, nous sommes vos représentants. C'est d'ailleurs au travers du suffrage universel indirect que nous recevons à la fois mandat de nos concitoyens, mais par votre intermédiaire. Nous sommes donc comptables du territoire et de l'organisation de ce territoire et nous entendons bien l'assumer pleinement.

Comptables du territoire et de l'organisation du territoire, la Constitution a prévu que nous soyons saisis en première lecture, et que nous marquerons de manière forte, que nous imprimerons le mode de réflexion, la pensée et les apports du Sénat d'une manière déterminante à partir du mois de décembre prochain.

Voilà pourquoi, dans le discours de prise de fonctions qui était le mien le 14 octobre dernier, j'avais annoncé la mise en place d'une mission de réflexion et de proposition sur la réforme de la gouvernance des collectivités territoriales. Cette mission a rassemblé depuis plus de huit mois, 36 sénateurs issus de tous les groupes politiques, et je le dis clairement : sans esprit de concurrence avec une mission confiée au Premier Ministre Édouard Balladur par le Président de la République.

Cette mission a auditionné, elle a été sur le terrain et je l'ai accompagnée depuis la Communauté urbaine de Bordeaux en passant par la Charente-Maritime, puis dans la région lyonnaise, puis dans les Hautes-Pyrénées, puis dans le Tarn-et-Garonne, ainsi que dans de nombreux autres endroits.

Elle a aussi entendu les représentants des grandes associations d'élus : maires, conseillers généraux, conseillers régionaux, et elle a fait procéder à un certain nombre d'études et de simulations.

Par deux fois, cette mission a ouvert le débat en séance plénière du Sénat le 18 mars et le 30 juin. Un débat d'ailleurs qu'il était loisible de suivre sur la chaîne parlementaire « Public Sénat », qui est une excellente chaîne, et qui compte vingt millions de téléspectateurs par semaine en téléspectateurs cumulés. C'est dire qu'aujourd'hui, nos concitoyens, les Françaises et les Français, s'intéressent de plus en plus au débat politique.

Un point d'étape de cette mission : quelles sont les convergences avec, naturellement, à l'intérieur de ces convergences, des points qui restent encore en débat ? Ce sont des points que la mission Belot retient et que je ne sens pas très différents de ceux de la mission Balladur, voire des rapports qui ont été faits à l'Assemblée nationale sous la présidence de Jean-Luc Warsmann.

Tout d'abord, le constat que le territoire dans notre pays est divers, et avoir une réponse univoque, et j'y reviendrai au sujet des compétences, n'est sûrement pas la bonne manière de faire. La réalité des Yvelines, mon département, avec le département de la Creuse, est une réalité fort différente, avec des charges fort différentes, avec les modes d'organisation fort différents. J'y reviendrai tout à l'heure quand nous aborderons la question des départements les plus riches et des départements les moins riches, avec notamment des charges pour le social et pour la dépendance qui sont des charges extrêmement lourdes.

L'attente, pour beaucoup d'élus locaux, c'est qu'il y ait une réforme et que l'on n'en reste pas simplement au discours que l'on tient lors d'une inauguration, quand on est élu et je suis moi-même maire de Rambouillet ; ou au passage ou à la visite des sénateurs quand ils viennent vous rencontrer.

La recherche d'une meilleure cohérence et d'une meilleure efficacité dans le processus de décision : la multitude des guichets, dans un certain nombre de territoires, complique la décision, la rend parfois plus coûteuse, et beaucoup d'élus, notamment au plan communal, ont fait savoir que c'était quelque chose d'essentiel.

Enfin, une question posée très clairement par les constitutionnalistes de la mission Balladur et reprise par la mission Belot, c'est la question de la démocratie locale notamment à l'intérieur de l'intercommunalité.

Autre élément de convergence après ces constatations : une architecture à trois niveaux. La proximité, c'est le bloc communal : communes et intercommunalités, la commune, les communautés. Le second élément de ces architectures convergentes, c'est le rôle de proximité du département. Le troisième des éléments, c'est le lieu de la stratégie, ce doit être la région.

J'en viens à la commune puisque vous êtes d'abord des élus communaux, même si nous avons la joie ce matin d'avoir l'ensemble des responsables régionaux et départementaux. La loi de 1999 en matière d'intercommunalité paraît avoir été une évolution majeure. Nous avons aujourd'hui dans ce pays 2 600, voire 2 601 communautés de communes et d'agglomérations. C'est donc un formidable succès de la loi Chevènement d'avoir permis une forme d'adaptation. Jean-Pierre Chevènement nous le disait lorsque je suis allé à la rencontre du groupe auquel il a participé : on s'arrangeait un peu à la locale et on a construit des intercommunalités dans lesquelles par exemple, la représentativité pouvait être variable, il n'y avait pas de règles formelles de représentativités, notamment pour prendre en compte le nombre d'habitants.

Néanmoins, nous avons eu de la chance que ce texte ne soit pas déféré au Conseil constitutionnel. En effet, il y a question de la proportionnalité entre le nombre de citoyens représentés, le nombre de représentants et le vote de l'impôt. Cette question, le Professeur Casanova, par exemple, l'a posée dans le cadre de la mission Balladur, et c'est une question incontournable.

La deuxième des choses de l'ensemble des missions et des réflexions, c'est que le maire, la commune et les intercommunalités sont aujourd'hui quelque chose de profondément reconnu, et cela y compris dans le projet proposé par le gouvernement. C'est la cellule de base de la nation. Voilà pourquoi le principe de compétence générale, quelles qu'aient été les missions et les réflexions, est reconnu à la commune, la commune pouvant déléguer une partie de ses compétences à l'intercommunalité.

Autre élément de réflexion autour du bloc communal : la nécessité d'achever la carte de l'intercommunalité. Le Sénat a considéré qu'il fallait se donner une échéance qui ne pouvait excéder 2013 pour redessiner la carte de l'intercommunalité. J'y reviendrai tout à l'heure dans l'analyse et le décryptage du texte tel qu'il a été mis sur mon bureau il y a maintenant trois semaines, mais pour le Sénat, achever l'intercommunalité, c'est donner une pertinence géographique, économique, sociale de gouvernance à un territoire suffisamment grand avec suffisamment de moyens, et qu'aucune commune, à terme, ne soit en dehors d'une intercommunalité. C'est une position qui fait partie des conclusions de la mission sénatoriale.

Il y a naturellement un certain nombre de garde-fous pour préserver la liberté communale qui reste la cellule de base de la nation, et notamment de repenser le rôle et la place, Monsieur le Préfet, des commissions interdépartementales de coopération intercommunale. Par exemple, d'en revoir la représentation, et nous pensons, au Sénat, que 80 % de leurs membres devraient être issus des communes pour représenter la diversité des sensibilités des communes, issus des conseils généraux et des intercommunalités, et pour 20 % des représentants territoriaux : conseils généraux et conseils régionaux.

C'est à cette commission, et pas simplement aux préfets, qu'il convient de redessiner la carte de l'intercommunalité, mais au moment de la décision, quand une commune n'est pas d'accord avec la proposition qui lui est faite, qu'elle puisse faire appel de la décision pour une deuxième lecture, en quelque sorte, et un débat sur lequel cette commune pourra faire valoir ses alternatives de choix.

C'est donc une démarche qui s'inspire du pragmatisme de 1999, qui se fixe un objectif qu'aucune commune au 1<sup>er</sup> janvier 2014 ne soit hors d'une intercommunalité, mais qui laisse le temps et qui laisse ouvert le débat, notamment au niveau de chacune des communes.

Le deuxième élément important pour la démocratie locale, c'est la proposition que nos concitoyens sachent qui sera celle ou celui qui siègera à l'intercommunalité au moment de l'élection municipale. Il y a donc la proposition de flécher, de dire, dans l'ordre de la liste, qui est celui qui siègera à l'intercommunalité.

Une conséquence de cela : comment fait-on pour les communes de moins de 3 500 habitants ? L'Association des Maires de France a fait une proposition, et c'est d'ailleurs leur proposition, que le scrutin à panachage soit maintenu jusqu'à 500 habitants, et que l'on ait ensuite un scrutin de la même nature que les communes de plus de 3 500 habitants pour celles supérieures à 500 habitants. Pour les communes de moins de 500 habitants, la proposition qui a été faite, et j'y reviendrai tout à l'heure en comparaison avec le projet de loi, c'est l'idée que c'est l'ordre du tableau, et à l'intérieur du conseil municipal, que sera désigné celle, celui ou ceux qui siègeront au niveau de l'intercommunalité.

Autre sujet, que je vais rapidement balayer, car il ne concerne pas la Basse-Normandie : le sujet des métropoles de niveau européen. La mission Balladur a été à la fois moins loin et plus loin que la mission Belot, mais elles veulent reconnaître des métropoles de dimension européenne. C'est un point important, et c'était d'ailleurs un apport de Pierre Mauroy à l'intérieur de la mission Balladur, et la mission Belot a souhaité que le niveau des métropoles ne soit pas un niveau trop bas et que l'on puisse imaginer les huit à neuf métropoles de dimension européenne pour leur donner des compétences spécifiques.

La proposition du Sénat va d'ailleurs plus loin que la proposition Balladur et que le projet de loi, puisque la mission Belot propose, que là où les communes le décident, la métropole qui élargit ses compétences et qui doit débattre de ses compétences avec le département, grande idée de Michel Mercier, Président du Conseil Général du Rhône avec le maire de Lyon, M. Collomb, une partie des compétences départementales, notamment dans le domaine social, soit transférée à la métropole.

Dernier point qui, lui, fait débat, et qui est un débat qui reste extrêmement ouvert : les relations entre régions et départements, la suppression éventuelle de la compétence générale, la désignation d'un chef de file, et au-delà, la représentation par un élu unique entre la région et le département : le conseiller territorial. Je dois vous dire que, sur ce point, la mission Belot n'a pas pu dégager un consensus sur le sujet du conseiller territorial. Elle a dégagé des convergences sur la notion de chef de file, une notion d'ailleurs que, dans la loi de 1995, nous avons tenté, Jean-François Poncet et moi-même, de mettre en œuvre, de savoir en matière de telle ou telle compétence, quel serait celui... mais les temps n'étaient sans doute pas encore venus d'évoquer la question du chef de file.

Au Sénat, entre toutes les sensibilités politiques, il y a une convergence, mais il n'y a pas eu de convergence sur la suppression de la compétence générale. Néanmoins, c'est un sujet qui fait moins débat que la représentation par le conseiller territorial, manière d'aborder par un élu unique la non fusion entre le département et la région. Je le dis avec un regard tout à fait objectif, mais ce sont les réalités telles qu'elles sont.

J'ai vu que l'on m'avait réservé une vingtaine de questions, certaines hyper techniques, mais je voudrais vous évoquer, sans être trop long, le dispositif législatif qui est actuellement sur mon bureau et que j'ai transmis, pour deux d'entre eux, à la Commission des lois.

Tout d'abord, j'ai reçu du gouvernement un projet de loi relatif à la réforme des collectivités territoriales. C'est le gros sujet, c'est le sujet qui va traiter de la nouvelle architecture entre communes, intercommunalités, régions et départements. C'est un projet qui propose d'amorcer les grands principes d'une forme de spécialisation moins partielle des compétences. C'est un projet qui porte en lui la création du conseiller territorial à partir de 2014.

Un second projet relatif à l'élection des conseillers territoriaux et au renforcement de la démocratie locale, conséquence du premier texte, concerne le mode électoral, le canton, la part de proportionnelle.

Enfin, un projet de loi organique relatif à l'élection des membres des collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale. C'est le fameux seuil que je vous décrivais, c'est le fléchage, c'est le seuil de 500 habitants.

Enfin, un projet de loi organisant la concomitance du renouvellement des conseils généraux et des conseils régionaux. L'année 2014 deviendrait la grande année des élections territoriales : élections municipales, renouvellement des régions et des départements à la même date suivant une élection qui serait unique dans l'hypothèse du conseiller territorial.

Cela veut dire que d'ici à la fin de l'année, nous fixons à l'avance le terme du mandat régional dans la loi : 2014 ; et nous fixons le renouvellement de 2011 pour les conseils généraux pour un délai de trois ans, mais les conseils généraux seront renouvelés dorénavant non pas par moitié mais dans la totalité de leur effectif.

Je vous propose un instant de porter un regard sur le projet du gouvernement. Sans anticiper sur les conclusions de la Commission des lois, mon rôle de Président du Sénat est d'être un passeur, de faciliter les idées, mais ce n'est pas de conclure à la place de mes collègues. Je suis là pour que, aussi bien la majorité que l'opposition, puissent s'exprimer, puisse débattre, et qu'à l'issue du débat, une majorité se dégage, mais que cette majorité se soit enrichie des travaux des commissions et des débats qui vont marquer à la fois les travaux des commissions et les séances plénières.

Je note qu'il n'y a pas de discordances de fond sur l'intercommunalité et sur la place de la commune. Il y a certes des ajustements à faire, mais, mes chers collègues maires, c'est sans doute pour la commune et l'intercommunalité que vous avez à être le moins inquiets et à être dans une situation plutôt optimiste. Il y a une condition, sur laquelle nous travaillons à la commission des finances, c'est que nous trouvions le bon terrain d'assiette pour la valeur ajoutée. J'y reviendrai dans un instant.

Vraiment, je vous le dis, je suis maire, je ne suis pas chargé de vendre je ne sais quel projet gouvernemental. Je suis conseiller communautaire, et le bloc intercommunal, communes et intercommunalités, sortira renforcé de cette réforme.

La seconde des convergences me paraît se dégager, mais en n'allant pas aussi loin que le Sénat l'aurait souhaité, sur les métropoles. Comme il y a la technique commune nouvelle, si dans une métropole les communes décident, ce qui est possible, comme par exemple à Lyon, de se mettre ensemble et de former une commune nouvelle avec des fonctions de subsidiarité pour les communes anciennes, pourquoi pas ? Il faudra ensuite gérer le transfert de quelques compétences.

La notion de compétence générale pour la commune fait, me semble-t-il, un certain nombre de convergences, ainsi que l'indispensable clarification des compétences pour que l'on sache qui fait quoi.

Ce qui fait naturellement profondément débat, c'est la réunion en un, on n'est donc pas dans le symbole trinitaire, au contraire, pour gérer la stratégie : la région, les grandes infrastructures, pour le département, qui gèrera l'aménagement rural, le social, le développement des communes, aux côtés des communes : c'est le conseiller territorial. Qu'est-ce que nous propose le projet de loi aujourd'hui, après bien des discussions ? Parce que naturellement, après le 30 juin, nous ne sommes pas restés inactifs les uns et les autres.

Le canton reste le lieu d'élection de 80 % des effectifs des conseillers territoriaux. Un canton redéfini, redéfini dans son périmètre, redéfini dans son importance démographique.

Si je prends les réalités départementales françaises, et si je prends en compte les observations du Conseil constitutionnel, nous sommes de toute façon devant le rééquilibrage entre un certain nombre de cantons à l'intérieur du même département.

Madame le Président, je ne vais pas me hasarder à me lancer dans une comparaison avec le département du Calvados. Je suis trop prudent et je n'en ai pas une connaissance absolue, même si je connais assez bien le territoire pour avoir exercé au début, quand j'étais vétérinaire au Haras du Pin, mes talents de vétérinaire de chevaux dans le Pays d'Auge.

Dans mon département des Yvelines, j'ai des cantons de 12 000 habitants, le canton de Rambouillet représente 66 000 habitants, et le canton de Sartrouville 80 000 habitants. Il y a

un moment où, quand même, rien qu'en termes de démocratie, il nous faut trouver les rééquilibrages que nous n'avons pas toujours été en capacité de faire, au travers d'une réflexion de redécoupage cantonal. La réflexion nous a été faite, il y a donc ce travail à faire.

En même temps, on ne peut pas avoir un étalon qui soit le même pour toute la France. Si je prends la Lozère et que j'applique les critères des Yvelines en Lozère, il y aurait au maximum trois conseillers généraux. Or, nous cherchons à gérer un territoire, et chacun sait que l'on ne peut pas gérer un territoire, quelle qu'en soit la population, à partir du moment où il a une taille suffisamment importante, sans un minimum d'une quinzaine ou d'une vingtaine d'élus.

Voilà pourquoi nous avons dit au Gouvernement que l'arithmétique nationale n'avait pas de sens, qu'il fallait reconnaître le principe de diversité des territoires, et au sujet de la redéfinition cantonale, Brice Hortefeux, en réponse à une question d'actualité le 28 octobre, a répondu : « Si l'on réorganise l'intercommunalité d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2014, est-ce que les cantons auront une cohérence avec les périmètres de plusieurs intercommunalité ou non ? », pour ne pas que l'on continue à avoir des formes bizarroïdes dans ce pays.

Cela m'amène à un autre point, Monsieur le Préfet, que je n'ai pas évoqué : le Sénat attend que parallèlement à la réforme de gouvernance des collectivités territoriales, l'État se réforme sur le territoire. En effet, on ne comprendrait pas que l'on demande une réforme de gouvernance des collectivités territoriales sans qu'il y ait réforme de l'État.

Il nous est proposé 80 % des conseillers territoriaux élus par canton et 20 % élus au scrutin proportionnel départemental, à partir de l'assemblage des voix obtenues dans chacun des cantons.

Quelles sont les questions qui m'apparaissent encore extrêmement ouvertes ? Comme je l'évoquais il y a un instant, il y a les rapports des métropoles avec les autres collectivités. Il y a un autre point qui me paraît devoir être ouvert, et je vais parler comme maire d'une commune centre qui à elle seule représente plus de 60 % de la population intercommunale de son intercommunalité actuelle : il s'agit de faire que la représentation des communes centre, pour reprendre le principe constitutionnel, se fasse avec une relative proportionnalité, mais que *de facto*, nous ne fassions pas disparaître toute gouvernance provenant des communes plus petites, périurbaines ou rurales.

C'est un point important, dans lequel, certes, le projet de loi prévoit qu'aucune commune ne peut avoir la majorité des sièges, je crois qu'il nous faudra pondérer cela de manière plus forte. C'est bien sûr le débat sur l'extension des compétences obligatoires des intercommunalités. On nous annonce un texte en suivant, et je pense qu'à l'occasion du texte de gouvernance se posera la question de l'extension éventuelle ou de la non extension des compétences obligatoires.

Voilà le regard sur le processus législatif. Vous le voyez bien, de larges questions se posent, notamment le niveau de la région et du département.

Je voudrais aborder la question de la taxe professionnelle. C'est un sujet qui n'est pas facile, un sujet qui suscite débat. C'est un sujet sur lequel nous nous penchons depuis assez longtemps. La taxe professionnelle, depuis la présidence de François Mitterrand jusqu'à celle de Jacques Chirac, a connu un nombre incalculable de réformes. Certains l'ont taxée d'impôt imbécile, d'autres d'impôt antiéconomique, on en parlait toujours, on faisait des missions, et on ne décidait jamais.

J'ai moi-même participé à une mission qui s'appelait la mission Fouquet. À l'époque, j'étais Ministre du Travail et je tenais un propos public, alors qu'on en était à 20 milliards :

nous en sommes à 20 milliards d'exonérations de charges sociales pour tenter d'être compétitifs, mais il reste une taxe qui pose problème à l'économie, aux entreprises, à l'emploi, qui taxe plus les immobilisations que la dynamique, c'est la taxe professionnelle.

J'avais même dit, lors de la campagne sénatoriale que je conduisais en 2004, qu'elle ne verrait pas la fin de la décennie. Je conduisais cette campagne six mois après avoir été nommé au gouvernement, mais j'avais vraiment, à l'intérieur de la mission Fouquet, ce sentiment. Aucune décision n'avait été prise. Il est vrai que nous avons été pris un peu de court. C'était audacieux, c'était volontariste, mais depuis douze ans, voire plus, tout le monde essayait de faire changer les choses, et là, nous sommes au pied du mur.

Je vous le dis clairement : la taxe professionnelle, et le Sénat en est d'accord, sera supprimée au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Quand je parle du Sénat, je ne vais pas anticiper sur les votes, je vous donne la position de la Commission des finances dans son séminaire du 5 novembre.

En même temps, une fois que l'on a parlé de compétitivité, d'emploi, de lutte contre les délocalisations, on n'a pas fini. C'est une recette extrêmement importante pour les collectivités territoriales, et traiter uniquement l'aspect économique de la taxe professionnelle, c'est manquer à notre responsabilité vis-à-vis des collectivités territoriales, mais aussi à l'intérêt du pays.

N'oublions pas que les collectivités territoriales, dans la dépense publique, représentent 220 milliards d'euros dans ce pays. C'est une trame de 500 000 élus qui est irremplaçable y compris pour la citoyenneté dans ce pays.

Voilà pourquoi je me suis opposé, et vous m'en rendrez grâce, il y a un certain nombre de semaines et de mois, à l'argument sur la réduction du nombre d'élus, que je trouvais démagogique, qui va contre l'intérêt du pays, que je trouve complètement réducteur et qui ne place pas le débat au bon niveau où il doit être placé.

C'est une part très importante puisque cela représente *grosso modo* 40 % de nos recettes, et on ne peut pas traiter 40 % de nos recettes en disant : ils se débrouilleront bien. Il faut donc que les recettes qui viennent remplacer la taxe professionnelle aient de la dynamique. Voilà pourquoi il y a le principe de spécialisation que nous avons tous demandés, reconnaissons-le. En tant que Président de l'Union des Maires des Yvelines, quand je *participais* avec l'AMF, nous étions pour la spécialisation de l'impôt. Quand vous regardez, quand vous simulez, la première des idées, je vous le rappelle, était de donner au bloc communes et intercommunalités le foncier économique, qui est une taxe assez peu dynamique, et de donner la valeur ajoutée à la région et aux départements.

Voilà pourquoi, dès les premières orientations données par Bercy, avec le Ministère de l'Intérieur, nous avons dit qu'il fallait faire en quelque sorte un cocktail entre la valeur ajoutée et le foncier bâti économique.

En même temps, il fallait assurer un certain nombre de clauses de rendez-vous, parce que quand on reprend l'histoire de la taxe professionnelle, et l'expérience de Jean-Pierre Fourcade, Sénateur, nous est utile, on s'aperçoit qu'à partir de 1975, il a fallu l'ajuster un certain nombre de fois y compris dans son épure initiale. En effet, par rapport à la patente, la taxe professionnelle donnait des résultats paradoxaux. Il fallait donc une clause de revoyure.

Voilà pourquoi j'avais dit dans le journal *Le Monde* du 3 juillet que le texte qui entrerait au Sénat n'en sortirait pas tout à fait identique ; et je dois dire qu'il sortira à mon avis, aussi bien pour la réforme des collectivités territoriales que pour la réforme de la taxe professionnelle, assez différent de la manière dont il vient d'y entrer.

Que nous propose aujourd'hui la commission des finances du Sénat ? Elle nous propose la suppression de la taxe professionnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Le gouvernement s'est engagé pour le budget 2010 à une compensation par le budget de l'État. J'y reviendrai tout à l'heure parce qu'il y a des calculs très savants entre le taux 2008 et les bases 2010, l'idée étant de retenir l'option la plus favorable pour chacune des collectivités, avec la possibilité pour certaines collectivités, de fixer à nouveau un taux en 2010 en le croisant avec des bases.

Tout ceci est assez complexe, mais suppression de la taxe professionnelle, compensation intégrale en 2010. Le bloc communal et intercommunal : à l'issue des travaux des députés, il est prévu de lui envoyer comme tuyau de financement le foncier bâti économique et 20 % de la valeur ajoutée issue en quelque sorte de la création de richesses des entreprises. Ceci assure à la fois la territorialisation de la décision au travers du foncier bâti économique, et par la valeur ajoutée, une part de dynamisme qui vient en quelque sorte de la création d'emplois et de la création de richesses.

La question qui est posée, je le dis clairement, est la suivante : comment on traite les communes et le bloc intercommunal qui a des entreprises importantes, qui font plus de 500 000 euros de chiffres d'affaires, qui sont soumis à un barème sur la valeur ajoutée, et les communes qui n'ont que des petites entreprises et qui de manière cumulée, peuvent faire le même chiffre d'affaires que la commune ou l'intercommunalité ayant une très grande entreprise ? En dessous de 500 000 euros, le gouvernement prévoit en quelque sorte un dégrèvement total. Il y a là un vrai sujet.

La Commission des finances est en train d'examiner une répartition de la valeur ajoutée non pas uniquement sur le produit mais sur l'assiette, pour faire en sorte que l'addition des petites entreprises, dans une collectivité intercommunale, soit prise en compte, et pas seulement les très grandes entreprises qui vont au-delà de 500 000 euros. Vous voyez la préoccupation très territoriale de la Commission des finances du Sénat.

Je ne dis pas que c'est gagné avec le Gouvernement, mais cela me semble être une très bonne idée ; et pour tout vous dire, c'est une idée qui va continuer à être creusée d'ici le 19 novembre. Pour le bloc régions et départements : c'est la valeur ajoutée. Sur ce point, la Commission des finances propose de travailler en deux temps : fixer 2010, fixer quelques grands principes, la péréquation nationale.

J'évoquais tout à l'heure les Yvelines et la Creuse. Il y a une vingtaine de départements menacés, et c'est le cas de beaucoup de départements en dehors de ces vingt départements. Il y a un phénomène de ciseaux : vous avez une croissance des dépenses, et notamment des dépenses sociales, qui sont décidées ailleurs, qui sont à la charge des départements, et qui, mécaniquement, par l'augmentation de l'espérance de vie, par exemple, vont peser de plus en plus sur les budgets départementaux ; et on le voit bien, parce que la part de la Caisse Nationale de Solidarité Autonomie est en train de passer au-dessous de 30 %. Dans la plupart des cas, comment assure-t-on des recettes qui permettent de répondre, dans l'attente de la construction du cinquième risque, à cette réalité à laquelle sont soumis notamment les départements ? Il y a donc la nécessité d'une péréquation nationale.

Je vais reprendre l'exemple de mon département. Dans les premières simulations, si nous ne faisons pas de péréquation, les Yvelines seront plus riches à l'issue de la réforme, beaucoup plus riches. Or, le rôle du Parlement, c'est d'assurer la péréquation sur l'ensemble du territoire. La réalité, c'est qu'il ne faut pas que demain les plus riches soient plus riches et les plus pauvres soient plus pauvres.

Il y a là la nécessité d'une clause de rendez-vous, parce que les simulations que nous avons aujourd'hui, pour intéressantes qu'elles soient, semblent encore suffisamment

approximatives pour imposer une clause de revoyure une fois que l'on connaîtra les transferts de compétences par la loi.

Voilà pourquoi la Commission des finances du Sénat, la délégation collectivités territoriales, et c'est conforme à la loi organique, parce qu'il y a des contraintes constitutionnelles, législatives, organiques, proposent de ne fixer que les grands principes dans le projet de loi de finances 2010 et de donner un rendez-vous législatif qui sera dans la loi de finances mi-2010, pour fixer les conditions des budgets des collectivités territoriales pour 2011, avec l'introduction d'une clause de garantie, qui ne sera pas que pour 2010, mais qui aille au-delà.

Voilà, mes chers collègues, vous êtes presque en avance sur l'actualité, l'état des travaux et des réflexions conduits aujourd'hui au Sénat. Il y aura un débat qui sera vivant, actif, et qui ne sera pas que technique. En matière financière, c'est naturellement extrêmement technique, et il y a même un moment où d'écèlement en écèlement, il n'y a plus que cinq spécialistes qui comprennent. Moi, j'ai décroché depuis longtemps sur un certain nombre de ces sujets.

Ce que je souhaite vous dire, c'est que la préoccupation que nous avons en partage, c'est que, et on peut le dire au Sénat, il n'y ait pas de journée des dupes à l'issue de la réforme des collectivités territoriales, et qu'au bout du compte, ce soit notre Pays qui y gagne en matière de dynamique, puisque nous savons bien qu'une grande partie de la dynamique économique pour sortir de la crise, la dynamique sociale et de société, repose sur nos collectivités territoriales. Cette dynamique-là, nous avons le devoir de ne pas la briser, de ne pas réformer pour réformer. C'est en tout cas l'état d'esprit qui est le nôtre.

Vous avez bien senti, au travers de mes propos, que je ne prenais pas de position définitive, mais pour moi, ma responsabilité est de faire que le Sénat joue pleinement son rôle dans la réforme des collectivités territoriales. Je le dis clairement : il n'est pas question qu'une telle réforme, à mes yeux, et là je me mouille, Monsieur le Préfet de Région, vous pouvez le dire dans votre note au Ministère de l'Intérieur : je suis de ceux qui pensent que de telles réformes, comme le budget, ne passent pas à coups de 49.3, mais avec des choix, avec du dialogue.

Il y a une majorité et une opposition, c'est la démocratie. Je ne suis pas sûr que M. Duron et moi-même nous voterons la même chose. D'ailleurs, j'ai un avantage, c'est que je ne vote pas. Je suis comme la Reine d'Angleterre, c'est mon point commun : le Président du Sénat ne vote pas. Au moment de nos choix, nous aurons peut-être des choix différents, mais en tous les cas, nous serons enrichis des réalités du terrain.

Voilà pourquoi j'ai été heureux, Cher Ambroise, que tu m'invites ce matin, et que, avec les maires du département et avec Jean-Léonce, nous ayons pu tous ensemble échanger et réfléchir pour éclairer un débat dont je vous promets qu'il sera vivant, et dans lequel nous n'entendons pas, sur des coups de menton ou d'injonctions, d'où qu'ils viennent, réduire ce qui est une des chances de la France : son territoire.

Je vous remercie.